

## PROTOCOLE DE MADRID

### FORMULAIRE TYPE 8 (FT8) : SITUATION PROVISOIRE DE LA MARQUE

Règle 18*bis* du règlement d'exécution

<b>I. Nom de l'Office :</b>
<b>II. Numéro de l'enregistrement international :</b>
<b>III. Nom du titulaire :</b>
<b>IV. Informations concernant une éventuelle notification préalable de refus provisoire :</b>  Une notification de refus provisoire :  <input type="checkbox"/> N'a PAS été envoyée par l'Office (règle 18 <i>bis</i> .1)a)).  <input type="checkbox"/> A été envoyée par l'Office (règle 18 <i>bis</i> .1)b)).
<b>V. Informations concernant le délai d'opposition ou le délai pour présenter des observations de la part de tiers :</b>  i) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, commence :  ii) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, prend fin :
<b>VI. Date et signature de l'Office :</b>

[Fin du FT8]